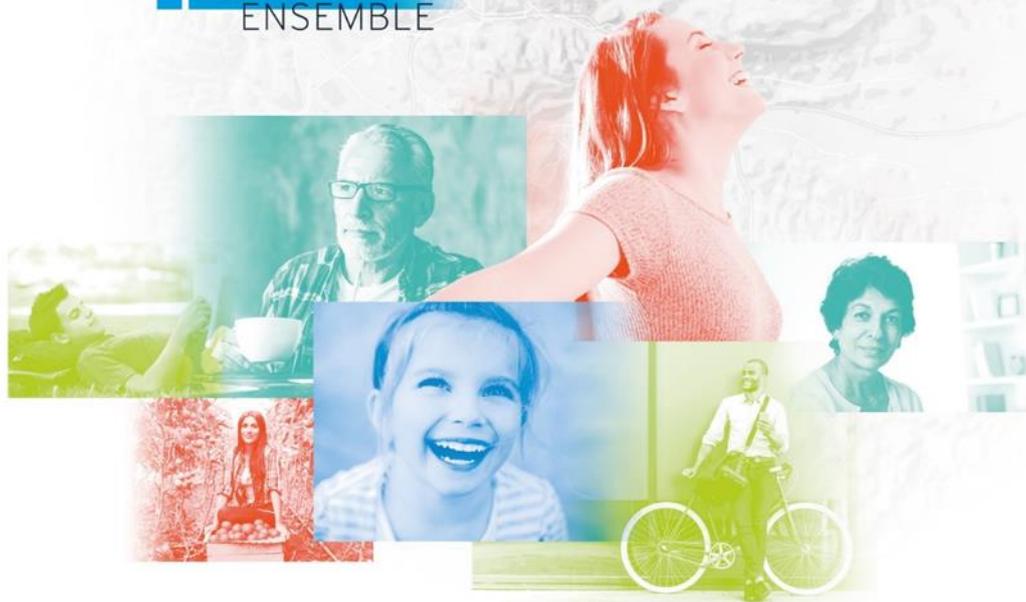


CONSTRUISONS
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX
DE DEMAIN

VENELLES

4.1 F- ANNEXE REGLEMENT ECRIT : FICHES PATRIMOINE BATI

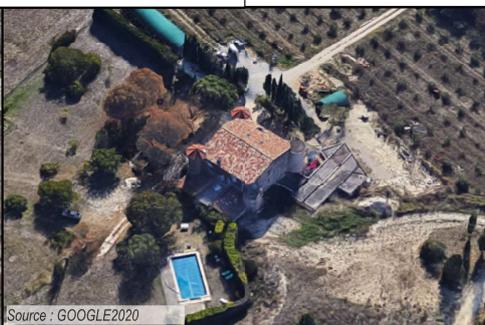
PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P1170	VENELLES	Rue du moulin	AK0071	L'ancien moulin	PONCTUEL	Moulin		17e siècle
B1174	VENELLES	Chemin des Quatre Tours	BH0093 à 0094	Les Quatre Tours	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	jardin ; tour ; alignement d'arbres	16e siècle
P1205	VENELLES	Place Jean-Pierre Saez		Place Jean-Pierre Saez	PONCTUEL	Place		
P1204	VENELLES	Rue Félix Chabaud	AH0143	Ancienne église ou église Notre-Dame de la Rose	PONCTUEL	Eglise	clocher ; façade ;	17e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : B1174	VENELLES	Appellation : Les Quatre Tours
Elément patrimonial : Bastide Typologie : BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions : jardin ; tour ; alignement d'arbres
Localisation : Chemin des Quatre Tours		Cadastre Parcelles n°: BH0093 à 0094
Siècle : 16e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : La bastide de deux étages, est bâtie sur une emprise carrée ceinte de quatre tours à ses angles. Les façades enduites n'ont pas d'ordonnancement marqué et les pleins dominent sur les vides. La toiture est à deux pans en tuiles canal. En façade Est, il y a des fenêtres à meneaux. Les tours ouest sont couvertes d'une toiture coniques avec des tuiles vernissées sur les plus hautes baies. Les tours à l'Est sont à toiture plate et pour l'une d'elle tronquée.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1170	VENELLES	Appellation : L'ancien moulin
Elément patrimonial : Moulin Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue du moulin		Cadastre Parcelles n°: AK0071
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Le moulin a été construit en 1662 et sa volumétrie a été conservée. Le moulin est implanté sur un large soubassement circulaire. Le tout est en moellons jointés au mortier non enduit. La toiture est en bardeaux de bois. Le moulin a perdu ses ailes. Il a perdu ses fonctions au début du 20e siècle. Sa position très perchée en point haute du village, en fait l'un des éléments bâtis "signal" de Venelles.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1204	VENELLES	Appellation : Ancienne église ou église Notre-Dame de la Rose
Elément patrimonial : Eglise Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : clocher ; façade ;
Localisation : Rue Félix Chabaud		Cadastre Parcelles n°: AH0143
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : Il s'agit de l'église paroissiale historique, dont la nef et le presbytère furent détruits lors du tremblement de terre de 1909. Seuls restent, le clocher, un pan de mur et la façade. A la place de la nef, un château d'eau de forme circulaire. Elle est en moellons jointés au mortier avec des pierres de tailles en encadrement de baies, chaînage, corniches et décoration. Sa position très perçue en point haut du village, en font des éléments bâtis "signal" de Venelles.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2 Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1205	VENELLES	Appellation : Place Jean-Pierre Saez
Elément patrimonial : Place Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Jean-Pierre Saez		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La place est constituée d'un ensemble bâti en terrasse en moellons jointés au mortier au-dessus des rues anciennes à flanc de colline. La place marque l'occupation initiale, 400 avant JC par une tribu celto-ligure. Une croix métallique de taille modeste marque la fin de la montée à la place et l'entrée de la place.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2 Prescriptions spécifiques :



Patrimoine Bâti Surfacique

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	PRECISION SUR DENOMINATION	SIECLE
D59	VENELLES	Chemin des logissons	BL0018 ; BL0019 ; BL0023 ; BL0030 etc	Domaine de Montravail	DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	dépendance ; jardin ; bassin ; alignement d'arbre ; clôture	18e siècle
D60	VENELLES	Allée de Saint-Hippolyte	BI0030 ; BI0031 ; BI0032	Château de Saint-Hippolyte	DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	alignement d'arbre ; dépendance ; chapelle ; pigeonnier ; bassin ; fontaine	17e siècle
S61	VENELLES	Place du château ; rue Félis Chabaud	AH0141 ; AH0142 ; AI0011 ; AI0023 etc	Belvédère	SEQUENCE PATRIMONIALE	Ilot	église ; château d'eau ; ruines ; voûte ; maison ; belvédère	19e siècle
D89	VENELLES	Chemin de Fontcuberte	AC0037 ; AC0038 ; AC0042	Château de Fontcuberte	DOMAINE REMARQUABLE	Bastide	chapelle ; pigeonnier ; bassin ; alignement d'arbre ; jardin ; ferme ; parc	17e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : D59	VENELLES	Appellation : Domaine de Montravail
Elément patrimonial : Bastide Typologie : DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions : dépendance ; jardin ; bassin ; alignement d'arbre ; clôture
Localisation : Chemin des logissons		Cadastre Parcelles n°: BL0018 ; BL0019 ; BL0023 ; BL0030 etc
Siècle : 18e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : - Architectural :	
Description : Le bâtiment principal de deux étages, est composé de deux volumes accolés de gabarit identique. Il est surmonté en son milieu d'une tourelle circulaire à toit conique. La façade sud déploie huit travées sur un terrasse ombragée de marronniers. Des alignements de platanes se déploient de part et d'autre du jardin. La domaine de Montravail est vieux de quatre siècles. Il devient une seigneurie en 1568.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : D60	VENELLES	Appellation : Château de Saint-Hippolyte
Elément patrimonial : Bastide Typologie : DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions : alignement d'arbre ; dépendance ; chapelle ; pigeonnier ; bassin ; fontaine
Localisation : Allée de Saint-Hippolyte		Cadastre Parcelles n°: BI0030 ; BI0031 ; BI0032
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : - Architectural :	
Description : Le bâtiment principal possède deux étages qui s'étendent sur onze travées ordonnancées. Une aile en avancée ferme la façade principale. Les fenêtres sont hautes, parfois cintrées. C'est une bâtiment du 14e siècle, remanié au 17 et 18e siècle La ferme historique s'établit sur la base de murs romains (la voie romaine d'Alx à Marseille passait à proximité). Le bassin est surmonté d'une balustrade du 17e siècle. Le pigeonnier circulaire est surmonté d'une toiture vernissée.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : D89	VENELLES	Appellation : Château de Fontcuberte
Élément patrimonial : Bastide Typologie : DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions : chapelle ; pigeonnier ; bassin ; alignement d'arbre ; jardin ; ferme ; parc
Localisation : Chemin de Fontcuberte		Cadastre Parcelles n°: AC0037 ; AC0038 ; AC0042
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : - Architectural :	
Description : La bastide aux façades ordonnancées, s comporte deux étages. La toiture est à quatre pentes. Le domaine comporte un pigeonnier dit "aux mille trous", d'une chapelle, de ferme et d'un bassin au nord. La composition du domaine est orientée au nord et s'ouvre sur la vallée de la Durance. Fontcuberte devient une seigneurie en 1454. La bastide a été construite sur l'emplacement d'un pavillon de chasse.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques :
Source :		 Source : Orthophoto IGN 2018

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S61	VENELLES	Appellation : Belvédère
Élément patrimonial : Ilot Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : église ; château d'eau ; ruines ; voûte ; maison ; belvédère
Localisation : Place du château ; rue Félix Chabaud		Cadastre Parcelles n°: AH0141 ; AH0142 ; AI0011 ; AI0023 etc
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : - Architectural :	
Description : L'ensemble formé par l'église, son réservoir, la voûte Chabaud, sa place marquée par les façades des maisons vernaculaires, le belvédère et les grands pins marquent la silhouette haute du vieux village. La position du village permet de "commander" le seuil entre Durance et ville d'Aix. L'église du 19e siècle ne conserve que sa façade suite au tremblement de terre de 1909. Le réservoir d'eau a été construit à la place de la nef.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques :
 Source : GOOGLE2018	 Source : GOOGLE2018	 Source : Orthophoto IGN 2018

Patrimoine Bâti Linéaire

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT SUR DENOMINATION	SIECLE
L19	VENELLES	chemin des Logissons ; chemin de la Campane ; Le Collet Blanc	AZ0018 ; AZ0009 etc	Canal du Verdon	LINEAIRE	Canal	aqueduc ; pont	19e siècle

Identifiant PLUi : L19	VENELLES	Appellation : Canal du Verdon
Elément patrimonial : Canal Typologie : LINEAIRE		Dénomination complémentaires et précisions : aqueduc ; pont
Localisation : chemin des Logissons ; chemin de la Campane ; Le Collet Blanc		Cadastre Parcelles n°: AZ0018 ; AZ0009 etc
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : L'ancien canal du Verdon a été construit de 1866 à 1875, date de son arrivée à Aix-en-Provence. La prise d'eau est au barrage du village de Quinson. Le canal est maçonné surmonté d'un parapet. Un aqueduc d'une arche en plein-cintre en pierres appareillées permet la continuité du canal sur un des vallats.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Article du PLUi
		Prescriptions spécifiques :

